**TITRE DE FORMATEUR D’ENSEIGNANTS, DE FORMATEURS ET DE CADRES PEDAGOGIQUES**

**UC 1 Evaluation du mémoire professionnel en vue de l’oral**

**Nom et prénom du candidat :**

**Titre du mémoire professionnel** :

**Nom de l’accompagnateur** :

L’UC 1 valide les compétences d’un praticien réflexif. La lecture du dossier ainsi que l’entretien suite à la présentation orale doivent permettre au jury de se représenter le formateur en action et d’entendre la façon dont il pense son activité.

Rappel des compétences visées : **Recherche et construction du sens\***

* Analyser l’action éducative dans toutes ses dimensions
* Activer un questionnement éthique à propos de la finalité du savoir et des actions humaines.
* S’interroger sur la construction d’une identité professionnelle et sur son projet professionnel
* Analyser sa pratique et accompagner un professionnel dans l’analyse de sa pratique
* Organiser la lecture des situations d’apprentissage et de formation,
* Croiser les disciplines et développer une intelligence des situations éducatives,
* Analyser et prendre en compte les critiques des “se formant”, de ses pairs et de ses responsables,
* Référencer sa pratique aux données théoriques et scientifiques les plus pertinentes et actualisées.

|  |  |
| --- | --- |
| Critères d’évaluation\* | Commentaires : présence ou manque d’indicateurs |
| L'acte professionnel de formation est décrit de manière précise et contextualisée |  |
| L’analyse s’appuie sur une problématique professionnelle étayée |  |
| Les références méthodologiques et théoriques retenues pour l'analyse sont explicitées |  |
| Les leçons tirées pour une situation similaire future sont présentées |  |
| L'implication personnelle de l’auteur dans l’écriture à ses différentes phases de production est mise en évidence |  |

\*Extraits du référentiel de compétences et de certification

|  |
| --- |
| Appréciation globale : |

|  |
| --- |
| Questions à poser lors de l’entretien avec le candidat : |

Date :

Nom et signature du membre de jury :

|  |
| --- |
| Ce document vise à préparer l’entretien avec le candidat qui aura lieu après la présentation orale.  Il est à transmettre au deuxième juré et au président avant la tenue du jury.  Sur la base des deux évaluations, le président et les membres du jury s’accordent sur les questions à poser au candidat pour lever les doutes, faire expliciter un aspect…  La présentation orale peut répondre à certaines des questions prévues, ou en amener d’autres.  Il revient alors au président de jury de distribuer la parole et de mener l’échange. |